Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure



Dernière modification: 2014-05-28
Edition: 2024-07-07
2 articles avec 0 liens
0 références externes

Ce code ne contient que du droit positif français, les articles et éléments abrogés ne sont pas inclus. Il est recalculé au fur et à mesure des mises à jour. Pensez à actualiser votre copie régulièrement à partir de codes.droit.org.

Ces codes ont pour objectif de démontrer l'utilité de l'ouverture des données publiques juridiques tant législatives que jurisprudentielles. Il s'y ajoute une promotion du mouvement Open Science Juridique avec une incitation au dépôt du texte intégral en accès ouvert des articles de doctrine venant du monde professionnel (Grande Bibliothèque du Droit) et universitaire (HAL-CNRS).

Traitements effectués à partir des données issues des APIs Legifrance et Judilibre. droit.org remercie les acteurs du Web qui autorisent des liens vers leur production : Dictionnaire du Droit Privé (réalisé par MM. Serge Braudo et Alexis Baumann), le Conseil constitutionnel, l'Assemblée Nationale, et le Sénat.

Avec l'aide de:



Habett



La Loi des Ours



Permet de voir l'article sur legifrance



Permet de retrouver l'article dans le plan



Permet de lancer une recherche de jurisprudence Cassation sur Judilibre



Permet de lancer une recherche de jurisprudence judiciaire en appel sur Judilibre



Permet de lancer une recherche de jurisprudence administrative sur legifrance



Permet de lancer une recherche de jurisprudence française sur Juricaf

Vous pouvez contribuer en proposant des liens vers le texte intégral ouvert d'articles de doctrine relatifs au contenu de chaque code (article, chapitre, section) en utilisant ce formulaire (https://droit.org/form.html). Ces liens seront ensuite soumis à l'équipe de modération de droit.org avant inclusion dans les codes. Sont particulièrement apprécié les documents disponibles dans la GBD ou HAL.

Plan

| Livre II: Des bateaux |
|---|
| Titre ler : Régime juridique des bateaux de navigation intérieure |
| Chapitre V : De la saisie et de la vente forcée (123) |
| Livre III : Des mariniers |
| Titre II: Des compagnons bateliers (169) |

Livre II: Des bateaux

Titre Ier : Régime juridique des bateaux de navigation intérieure

Chapitre V : De la saisie et de la vente forcée

123 LOI n°2010-1609 du 22 décembre 2010 - art. 10

■ Legif = Plan A In C Case W In Appel III In Admin = Jurica

Lorsqu'il est procédé à la saisie d'un bateau immatriculé à l'étranger dans un des pays signataires de la convention de Genève, du 9 décembre 1930, concernant l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, les droits réels sur ces bateaux et autres matières connexes, la saisie est dénoncée aux créanciers inscrits par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant le jour de la comparution devant le juge de l'exécution. Ces créanciers seront avisés de la même manière au moins un mois à l'avance, de la date fixée pour la vente.

La date de la vente sera publiée dans le même délai au lieu d'immatriculation du bateau.

Livre III: Des mariniers

Titre II: Des compagnons bateliers

169

■ Legif ■ Plan ... Jp.C. Cass ... Jp.Appel ... Jp.Admin ... Juricaf

Est compagnon batelier toute personne liée à un employeur par un contrat de travail ou par un contrat d'association ayant pour but l'exercice effectif de la navigation intérieure et la pratique des transports à bord d'un bateau immatriculé dans un bureau français.

Est également compagnon batelier toute personne de la famille du patron batelier âgée de plus de seize ans et remplissant à bord des fonctions prévues par les règlements de police de la navigation.

Dernières mises à jour

Ce code dispose d'un fil RSS pour en suivre l'évolution https://codes.droit.org/feeds/Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure.rss

Modifié le 2014-05-27 par

169

Est compagnon batellier toute personne liée à un employeur par un contrat de travail ou par un contrat d'association ayant pour but l'exercice effectif de la navigation intérieure et la pratique des transports à bord d'un bateau immatriculé dans un bureau français. Est également compagnon batellier toute personne de la famille du patron batellier âgée de plus de seize ans et remplissant à bord des fonctions prévues par les règlements de police de la navigation.

Modifié le 2010-12-23 par LOI n°2010-1609 du 22 décembre 2010

123

Lorsqu'il est procédé à la saisie d'un bateau immatriculé à l'étranger dans un des pays signataires de la convention de Genève, du 9 décembre 1930, concemant l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, les droits réals sur ces bateaux et autres matières connexes, la saisie est dénoncée aux créanciers inscrits par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant le jour de la comparution devant le juge de l'exécution. Ces créanciers seront avisés de la même manière...

Autres codes sur codes.droit.org

Code de l'action sociale et des familles Code de l'artisanat

Code des assurances Code de l'aviation civile

Code du cinéma et de l'image animée Code civil

Code général des collectivités territoriales

Code de la commande publique

Code de commerce

Code des communes

Code des communes de la Nouvelle-Calédonie

Code de la consommation

Code de la construction et de l'habitation

Code de la défense

Code de déontologie des architectes

Code disciplinaire et pénal de la marine marchande Code du domaine de l'Etat

Code du domaine de l'Etat et des collectivités publiques applicable à la collectivité territoriale de Mayotte

Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure

Code des douanes

Code des douanes de Mayotte

Code de l'éducation

Code électoral Code de l'énergie

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Code de l'environnement

Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique Code de la famille et de l'aide sociale

Code général de la fonction publique

Code forestier (nouveau)

Code des impositions sur les biens et services

Code général des impôts

Code général des impôts, annexe I

Code général des impôts, annexe II

Code général des impôts, annexe III Code général des impôts, annexe IV

Livre des procédures fiscales

Code des instruments monétaires et des médailles

Code des juridictions financières

Code de justice administrative

Code de justice militaire (nouveau) Code de la justice pénale des mineurs

Code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite

Code minier (nouveau) Code minier

Code monétaire et financier

Code de la mutualité

Code de l'organisation judiciaire

Code du patrimoine Code pénal

Code pénitentiaire

Code des pensions civiles et militaires de retraite

Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Code des pensions de retraite des marins français du commerce, de pêche ou de plaisance Code des ports maritimes

Code des postes et des communications électroniques

Code de procédure civile

Code de procédure pénale

Code des procédures civiles d'exécution

Code de la propriété intellectuelle

Code général de la propriété des personnes publiques

Code de la recherche

Code des relations entre le public et l'administration

Code de la route Code rural (ancien)

Code rural et de la pêche maritime

Code de la santé publique

Code de la sécurité intérieure

Code de la sécurité sociale Code du service national

Code du sport

Code du tourisme

Code des transports Code du travail

Code du travail maritime

Code du travail applicable à Mayotte

Code de l'urbanisme

Code de la voirie routière